

Séance publique du

16 décembre 2020

Présidence de Sophie JOISSAINS Adjoint au Maire

EN PROVENCE Nº DL.2020-364

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX

Accusé de réception en préfecture Identifiant: 013-211300017-20201216-

lmc1183388-DE-1-1

Date de signature : 18/12/20

Date de réception : vendredi 18 décembre

2020



POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ - COMPTE RENDU AFFICHÉ



OBJET: VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2020 ALLOUÉE A LA CAISSE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents:

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des **Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGEY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir:

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGEY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et Services aux Publics Direction Qualité de Vie au travail

Nomenclature: 4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

RAPPORTEUR: Madame Dominique AUGEY

CO-RAPPORTEUR(S): Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET: VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2020 ALLOUÉE A LA CAISSE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Caisse d'Entraide du Personnel Municipal est, comme vous le savez, une Association régie par les dispositions de la loi du 1° juillet 1901 ayant pour but de mettre en œuvre des activités en faveur des agents adhérents de la Ville, dans le domaine de l'Action Sociale, de la Culture et des loisirs.

Selon l'article III-I de la convention signée en application de la délibération du conseil municipal DL.2019-557 du 16/12/2019 entre la Ville et la Caisse d'Entraide pour une période de 3 ans de 2020 à 2022, la Ville verse une subvention annuelle, forfaitaire pour la participation à la mise en œuvre des prestations d'action sociale allouées à ses adhérents.

Par ailleurs, au terme de la délibération n° 2005-849 de notre Conseil en date du 18 juillet 2005, notre Collectivité met du personnel à disposition de la Caisse d'Entraide, le coût de ce personnel devant nous être remboursé par la Caisse d'Entraide sur émission d'un titre de recettes.

Enfin, tous les ans la Ville verse un complément de subvention en fin d'année. Pour 2020, son montant s'élève à 230 194,99€.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide complémentaire de fonctionnement d'un montant de 230 194,99 € (deux cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-dix-neuf-centimes) au titre de 2020, considérant que le budget 2020 - ligne 92020 - 6574 - 1732 présente les disponibilités nécessaires.

DL.2020-364 - VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2020 ALLOUÉE A LA CAISSE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL-

Présents et représentés : 54
Présents : 47
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 54
Pour : 54
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire Président de séance et les membres du conseil présents :

> L'adjoint ou le conseiller municipal délégué, Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/12/20 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

[«] Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»